



**ANNEXE aux
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS
CHAMPIONNATS DM3
Saison 2025 - 2026**

Le Présent Règlement possède la même force Obligatoire à l'égard, des associations sportives, des sections Basketball des groupements sportifs multisports, et le cas échéant les établissements affilié(e)s à la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB) et ayant leur siège dans l'Indre-et-Loire.

Ce présent règlement est notamment destiné à fixer certains points qui ont trait au fonctionnement pratique des championnats du Comité Départemental.

Les points non précisés par ce règlement seront traités conformément aux règlements et statuts de la Fédération Française et du Comité Indre-et-Loire de basketball

Organisation Sportive (DM3)

- Le championnat seniors masculins DM3 2025/2026 sera composé de 19 équipes réparties sur deux poules A & B de 10 équipes avec 1 exempt dans la poule B, qui se rencontrerons en match Aller / Retour.
- Chacune de ces 2 Poules sera constituée par tirage au sort en mixant les éventuelles équipes d'un même club.
- L'éventuelle nouvelle équipe engagée après le 15 Août 2025 sera intégrée à la poule B.
- Une finale sera organisée entre les 2 équipes classée 1^{ère} de chaque poule. L'équipe vainqueur de cette rencontre sera déclarée Championne Départementale DM3. Cette rencontre se déroulera le Week-end des 16 / 17 Mai 2026. L'équipe recevant sera défini par tirage au sort.
- Les équipes Classées 1^{ère} de chacune des 2 poules accéderons à la division DM2.

Généralités :

- Tous les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par le Pôle Compétitions pour avis qui sera soumis à ratification du 1^{er} Bureau ou Comité Directeur suivant.